



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 avril 2015

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante et onzième session

Bangkok, 25-29 mai 2015

Ordre du jour provisoire annoté révisé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la soixante et onzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Annotation

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du Bureau

L'article 13 du Règlement intérieur de la Commission dispose ce qui suit: « La Commission élit chaque année, à sa première séance, parmi les représentants de ses membres, un Président et deux Vice-Présidents (appelés premier Vice-Président et second Vice-Président), qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. » Si la plénière le décide, cet article peut être appliqué différemment pour permettre à la Commission d'élire plus de deux vice-présidents, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes, la Commission pouvant élire alors un bureau composé d'un président et de plusieurs vice-présidents.

Le Segment hauts responsables peut décider de se constituer en deux comités pléniers et un groupe de travail des projets de résolution. Il élit alors un président et des vice-présidents pour chacun de ces organes.

Le Segment ministériel élit le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/71/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/71/L.2)

2. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

a) Nouveau programme d'action pour les petits États insulaires en développement

Documentation

Appui de la CESAP à la mise en œuvre des Orientations de Samoa au service du développement durable des petits États insulaires en développement (E/ESCAP/71/1)

La troisième Conférence sur les petits États insulaires en développement s'est tenue à Apia (Samoa) du 1^{er} au 4 septembre 2014. Le thème principal de la Conférence était le suivant: « Des partenariats véritables et pérennes comme instrument du développement durable des petits États insulaires en développement ». Le document final de la Conférence, « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » recense les domaines prioritaires pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les moyens de mise en œuvre. Les Orientations de Samoa met l'accent sur les trois principaux domaines dans lesquels les commissions régionales assurent un appui aux petits États insulaires en développement: a) le renforcement des capacités et institutions nationales: l'appui au développement des capacités assuré à l'échelon national au moyen d'équipes de pays; b) le renforcement de la voix du Pacifique dans le cadre des processus et des plateformes régionaux et mondiaux; et c) le suivi et la responsabilisation: le suivi de la pleine mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade), la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice) et les Orientations de Samoa. Comme il s'agit du cadre mondial d'appui aux petits États insulaires en développement dont il a été convenu, les Orientations de Samoa nécessitent que les États membres et les partenaires de développement de la région Asie-Pacifique mènent collectivement des efforts pour promouvoir la cohérence, la coopération et la coordination entre les politiques. Dans sa déclaration de politique générale à la Conférence d'Apia, la Secrétaire exécutive a engagé le secrétariat à:

a) Respecter le nouveau Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique – le cadre sous-régional essentiel pour le développement durable, la croissance inclusive et équitable, la gouvernance et la sécurité, tel qu'adopté par les dirigeants du Pacifique en 2014;

b) Soutenir l'appel à la solidarité régionale entre les États du Pacifique;

c) Reconnaître la nécessité d'enrichir et d'appuyer la coopération et l'intégration régionales dans le Pacifique;

d) Reconnaître la nécessité d'appuyer la politique régionale ainsi que les cadres juridiques et institutionnels, à partir des meilleures pratiques et de normes harmonisées, tout en faisant valoir le contexte et les vulnérabilités particulières auxquels étaient confrontés les économies des États du Pacifique axées sur les océans.

Les Orientations de Samoa offrent une occasion unique de s'appuyer sur l'action menée par la CESAP dans le Pacifique à l'appui d'une approche intégrée du développement durable.

L'Organe spécial souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur la manière dont il peut aider les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique à mettre en œuvre les Orientations de Samoa, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux selon leurs mandats respectifs.

b) Nouveau programme d'action pour les pays en développement sans littoral

Documentation

Appui de la CESAP à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral (E/ESCAP/71/2)

La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral s'est tenue à Vienne du 3 au 5 novembre 2014. La Conférence a adopté en tant que document final le Programme d'action de Vienne pour les États insulaires en développement pour la décennie 2014-2024 (le Programme d'action de Vienne), qui a pour objectif primordial de répondre aux besoins et défis particuliers de développement des pays en développement sans littoral, liés à leur absence de littoral et à leur isolement par rapport aux grands marchés mondiaux.

Le Programme d'action de Vienne a noté, entre autres choses, que les pays en développement sans littoral étaient parvenus à une croissance économique notable depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit. Il a aussi recensé les domaines d'action prioritaires pour le développement et l'expansion de systèmes de transit et d'un développement des transports efficaces, le renforcement de la compétitivité, l'expansion des échanges, la transformation des structures, la coopération régionale, et la promotion de la croissance économique inclusive et du développement durable pour réduire la pauvreté, construire la résilience, combler les écarts économiques et sociaux et enfin aider à faire de ces pays des pays reliés aux autres par la terre.

Le Programme d'action de Vienne met l'accent sur cinq domaines principaux d'appui aux pays en développement sans littoral par les commissions régionales: a) le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au moyen des processus intergouvernementaux existants aux niveaux sous-régional et régional; b) le développement des capacités des pays en développement sans littoral dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne d'une manière cohérente et bien coordonnée; c) l'appel fait aux organisations régionales et sous-régionales afin d'intégrer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans leurs programmes pertinents; d) la soumission de rapports analytiques sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne; et, à cet égard, e) l'invitation lancée aux organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'au secteur privé de participer activement aux sessions de la Commission.

L'Organe spécial souhaitera peut-être donner au secrétariat des directives sur la manière dont il peut aider les pays en développement sans

littoral, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux, à mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne et à renforcer leur capacité de prendre les mesures de politique générale appropriées pour répondre aux besoins et aux défis de développement particuliers d'une manière plus cohérente.

c) Examen à mi-parcours du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 dans la région Asie-Pacifique

Documentation

Résultats de la concertation régionale de haut niveau pour l'Asie et le Pacifique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (E/ESCAP/71/3)

En mai 2011, la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Le Programme d'action d'Istanbul vise principalement à aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes structurels qui se posent à eux pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et quitter la catégorie des pays les moins avancés. L'objectif du Programme d'action d'Istanbul est que la moitié d'entre eux puissent répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020, l'effort portant surtout sur l'accroissement de leurs capacités de production. Il est généralement admis que les pays les moins avancés, qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable, ont besoin de politiques nationales efficaces, d'un appui mondial renforcé et de mécanismes appropriés à tous les niveaux, pour atteindre les buts et les objectifs du Programme d'action d'Istanbul. En conséquence, le Programme d'action d'Istanbul est axé sur la réduction de la vulnérabilité des pays les moins avancés face aux nouveaux obstacles au développement tels que les effets conjugués des crises alimentaires, énergétique et économique et des changements climatiques, l'accent étant particulièrement mis sur la transformation structurelle par le biais de l'accroissement des capacités de production. Il vise également à assurer l'emploi plein et productif et la possibilité d'un travail décent pour tous, en particulier les jeunes.

Le Programme d'action d'Istanbul a également invité l'Assemblée générale des Nations Unies à conduire un vaste examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Dans sa résolution 70/3 relative à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'organiser l'examen à mi-parcours pour l'Asie et le Pacifique de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul.

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner l'état de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans la région Asie-Pacifique. Il souhaitera peut-être aussi donner des directives au secrétariat quant à la façon dont ce dernier peut aider les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres organismes internationaux selon leurs mandats respectifs, à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, en particulier en les aidant à quitter la catégorie des pays les moins avancés.

d) Principaux enjeux et perspectives pour les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers

Documentation

Résumé du rapport sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (E/ESCAP/71/39)

Le document présente un examen de la situation, des enjeux et des perspectives des pays de l'Asie Pacifique ayant des besoins particuliers, ainsi que des solutions de politique pour promouvoir leur croissance inclusive et leur développement durable. Les principaux domaines de politique économique traités concernent les performances macroéconomiques enregistrées par ces pays au cours de ces dernières années, leurs perspectives de croissance à court et moyen terme, et la structure de l'économie selon différents secteurs de production, les parts d'emploi et la demande finale. Le document fournit un aperçu des progrès réalisés dans les pays ayant des besoins particuliers en fonction de certains indicateurs économiques et sociaux, et analyse les divers défis de développement structurels et à long terme auxquels ils sont confrontés, l'accent étant mis sur leurs différences par rapport aux autres pays en développement de la région Asie-Pacifique. L'accent est également mis sur le programme de réforme structurelle que ces pays pourraient envisager à court et à moyen terme, alors même qu'ils s'efforcent de faire face à leurs contraintes structurelles à long terme. Le document analyse aussi le rôle de la diversification économique dans la réduction de la vulnérabilité, par une moindre concentration des exportations, la création d'emplois, la hausse du PIB et la garantie d'avantages compétitifs dans certains créneaux. Le document recense les options de politique qui s'offrent pour promouvoir de nouveaux secteurs, produits et marchés potentiels qui assureront la diversification efficace des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, en favorisant le développement de nouvelles capacités et en remédiant à leurs goulets d'étranglement structurels.

e) Questions diverses

L'Organe spécial souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales:

Les documents énumérés ci-dessous contiennent des informations portant sur l'ensemble des sous-programmes et les sections pertinentes seront examinées selon qu'il convient au titre du sous-programme correspondant.

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4/Rev.1)

Rapport sur l'exécution du programme intérimaire de l'exercice biennal 2014-2015 (E/ESCAP/71/5)

Le point 3 de l'ordre du jour provisoire porte principalement sur: a) les enjeux et défis associés aux huit sous-programmes, y compris les activités des institutions régionales; b) les rapports des organes subsidiaires de la Commission (qui se sont réunis depuis la dernière session de la Commission); c) les rapports des autres organes intergouvernementaux; et d) les progrès accomplis dans l'exécution des missions confiées à la Commission. Dans les documents présentés au titre de ce point de l'ordre du

jour, sont identifiées les grandes priorités et les questions émergentes eu égard au contexte sous-régional.

Les travaux sous ce point de l'ordre du jour devraient permettre: a) l'identification des problèmes de développement émergents qui appellent une concertation; b) l'examen des progrès accomplis et le recensement des lacunes nécessitant une attention prioritaire s'agissant de l'exécution des mandats de la Commission; c) la suite à donner aux grandes conférences mondiales; d) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur certaines questions devant être examinées lors de grandes réunions mondiales en 2015; e) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui ont siégé depuis la soixante-dixième session de la Commission; et f) l'identification des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2015.

Le document E/ESCAP/71/5 intitulé « Rapport sur l'exécution du programme intérimaire de l'exercice biennal 2014-2015 » évalue la mise en œuvre des produits et des activités pour l'exercice biennal 2014-2015 eu égard aux réalisations escomptées pour chaque sous-programme, telles qu'indiquées dans le cadre stratégique de l'exercice biennal. Le rapport sur l'exécution du programme comporte: a) un aperçu des principales réalisations du programme; et b) la présentation, par sous-programme, des résultats obtenus au cours de la première année de l'exercice biennal 2012-2013.

La Commission est invitée à examiner ce rapport intérimaire et à présenter ses observations sur l'exécution du programme de travail de la CESAP et de ses sous-programmes. Compte tenu des enseignements tirés, elle souhaitera peut-être donner au secrétariat ses directives qui permettraient d'améliorer à l'avenir l'efficacité de l'action de la CESAP.

a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

Documentation

Financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/6)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 70/1 et 70/3)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa onzième session (E/ESCAP/71/7)

Financement du développement durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/6)

Le financement est un moyen clef de mise en œuvre des objectifs de développement durable sur lesquels il conviendra de s'accorder en 2015, et la CESAP constitue un forum permettant aux gouvernements et aux principales parties prenantes de l'Asie et du Pacifique de contribuer aux discussions mondiales dans ce domaine. Outre la Réunion d'information Asie-Pacifique sur le financement du développement durable, qui a eu lieu à Jakarta en juillet 2014, la CESAP organise une réunion régionale préparatoire à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. De plus, la CESAP contribue aux discussions régionales sur la manière de renforcer la coopération financière dans la région, composante essentielle d'un programme complet pour l'intégration régionale en Asie dans le Pacifique dans le contexte de la Déclaration de Bangkok de décembre 2013.

Ce document de travail servira de base à une discussion exposant les raisons pour lesquelles la région a besoin de donner la priorité à son développement financier, composante essentielle de sa stratégie de développement. De plus, il évaluera les besoins financiers de la région, il examinera la manière dont ces besoins pourraient être satisfaits grâce à la mobilisation des ressources actuelles, et fera le point sur les initiatives et efforts régionaux existants. Le document analysera également l'action menée par la CESAP en la matière et proposera des moyens par lesquels la Commission pourrait donner d'autres directives et appuyer le renforcement de la coopération financière entre ses États membres.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 70/1 et 70/3)

Le document contient le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission, relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique, et de sa résolution 70/3 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa onzième session (E/ESCAP/71/7)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce rapport du Conseil d'administration et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

b) Commerce et investissement

Documentation

Chaînes de valeur mondiales, intégration régionale et développement durable: liens et implications politiques (E/ESCAP/71/8)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolution 70/6)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa dixième session (E/ESCAP/71/9)

Rapport du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa dixième session (E/ESCAP/71/10)

Rapport de la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/71/41)

Chaînes de valeur mondiales, intégration régionale et développement durable: liens et implications politiques (E/ESCAP/71/8)

Ce document de travail résume les résultats empiriques et universitaires récents des recherches menées sur les chaînes de valeur mondiales, y compris l'analyse de la politique menée par le secrétariat de la CESAP, tout en indiquant les implications politiques et en formulant des recommandations pour examen par les gouvernements de l'Asie et du

Pacifique. Dans le document, d'autres mesures sont utilisées pour estimer l'ampleur de la participation des membres et membres associés de la CESAP aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Les principaux facteurs qui contribuent à ces niveaux de participation font également l'objet d'un examen. On présente ensuite une analyse des perspectives offertes aux pays en développement de l'Asie et du Pacifique pour renforcer leur participation aux chaînes de valeurs régionales et mondiales comme un moyen de réaliser les objectifs de développement durable. Plus précisément, le document vise à faire comprendre d'une manière plus approfondie les implications du développement (intégration et responsabilité environnementale) des chaînes de valeur dans certains secteurs (la transformation agroalimentaire, le textile et l'habillement, l'électronique, les machines, l'industrie automobile et le tourisme). Les liens entre les chaînes de valeur mondiale et les petites et moyennes entreprises, les échanges entre entreprises, la problématique hommes-femmes, l'évolution de la productivité, l'innovation, le transfert de technologie, etc. font l'objet d'un examen attentif. En outre, le document étudie la relation entre les chaînes de valeur mondiales et d'autres processus d'intégration régionale, en particulier les liens entre les différents types d'accords commerciaux préférentiels et l'évolution des chaînes de valeur mondiale.

L'analyse se conclut par un certain nombre d'options de politique pour les stratégies commerciales nationales et la conception des politiques économiques destinées à améliorer la compétitivité des entreprises et le contenu de la production à valeur ajoutée. Le document souligne qu'aucune solution simple et valable pour tous n'existe ou n'est souhaitable et qu'en fait, certains des facteurs pesant sur l'évolution dans ce domaine peuvent même ne pas être déterminés par les responsables des politiques commerciales.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolution 70/6)

Le document contient un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 70/6 de la Commission, relative à l'application de la décision de la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace de la résolution.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur sa dixième session (E/ESCAP/71/9)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur sa dixième session (E/ESCAP/71/10)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Rapport de la première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (E/ESCAP/71/41)

La première réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok du 1^{er} au 3 avril 2015. Elle a amélioré le projet de texte d'arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier et débattu de l'élaboration d'un projet de feuille de route pour l'application de ses dispositions de fond. Elle s'est par ailleurs dotée d'un groupe de travail juridique et d'un groupe de travail technique pour l'aider à accomplir plus efficacement les tâches qui lui avaient été assignées. La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport et donner au secrétariat des orientations complémentaires.

c) **Transports**

Documentation

Systèmes de transport et de logistique intermodaux intégrés dans le cadre du programme de développement durable (E/ESCAP/71/11)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 66/5, 68/4 et 69/7) (E/ESCAP/71/4)

Rapport du Comité des transports sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/12)

Systèmes de transport et de logistique intermodaux intégrés dans le cadre du programme de développement durable (E/ESCAP/71/11)

Les transports constituent un pilier fondamental de toutes les activités économiques et sociales. Ils assurent le transport des matières premières pour la production industrielle et agricole, alimentent les marchés en produits et distribuent des marchandises aux consommateurs. En dépit des progrès accomplis en matière de connectivité des transports, la région se présente encore plutôt comme une mosaïque de transports, comme en témoignent les insuffisances criantes aux niveaux infrastructurel, opérationnel, institutionnel et technique. Le nombre des liaisons routières et ferroviaires est encore trop peu important, les procédures transfrontalières ne répondent pas aux besoins des entreprises, les véhicules de transport qui franchissent les frontières ne relèvent pas des mêmes réglementations, et les systèmes ferroviaires situés des deux côtés d'une frontière commune appellent une normalisation de l'écartement des voies, des systèmes de signalisation et de la puissance de traction.

Les transports contribuent certes d'une manière considérable au développement économique et social, mais ils ont également un impact négatif sur l'environnement et la société. Il s'agit toujours du plus grand consommateur de pétrole, de la principale source de pollution en ville et de la deuxième plus grande source d'émissions de dioxyde de carbone. La meilleure solution consiste à concevoir et à rendre opérationnel un système de transport et de logistique intermodal intégré, intégrant de manière équilibrée les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Le document de travail met en relief la nécessité de concevoir et de rendre opérationnels de manière urgente des systèmes de transport et de logistique intermodaux intégrés pour la région et résume les grands défis à relever dans le cadre de la mise en place d'un tel système.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 66/5, 68/4 et 69/7) (E/ESCAP/71/4)

Le document fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission:

a) La résolution 66/5 relative à l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique;

b) La résolution 68/4 relative à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, y compris le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux;

c) La résolution 69/7 relative à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat son avis ainsi que de nouvelles directives pour une application plus efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité des transports sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/12)

Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 15 au 17 octobre 2014 en vue d'examiner les progrès accomplis aux niveaux national, sous-régional et régional dans la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), et d'engager un dialogue interactif de fond pour examiner les moyens de résoudre les problèmes communs posés par la connectivité régionale. Il s'est aussi penché sur l'orientation future du Programme d'action régional pour la contribution des transports au programme de développement pour l'après-2015, qui pourrait aboutir à la réalisation d'un système international de transport et de logistique intermodal intégré pour la région. S'agissant du futur programme de travail, le Comité a approuvé dans son ensemble le projet de programme de travail pour 2016-2017. Il s'est également félicité de la convocation de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports en 2016 et a recommandé de soumettre à la Commission à sa soixante et onzième session une résolution relative à un « cadre de coopération régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux ».

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat pour la poursuite de ses travaux.

d) Environnement et développement

Documentation

Vers un avenir urbain durable, inclusif et résilient pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/71/13)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 69/8 et 70/11)

Rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa

deuxième session (E/ESCAP/71/14)

Rapport sur le mécanisme de consultation intergouvernemental concernant l'architecture future du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (E/ESCAP/71/15)

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/71/INF/1)

Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/71/INF/2)

Vers un avenir urbain durable, inclusif et résilient pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/71/13)

La région Asie-Pacifique compte aujourd'hui plus de deux milliards de résidents urbains et d'ici à 2030, selon les estimations, plus de la moitié de la population de la région vivra dans les villes – et 64 % en 2050. Il s'agit d'une évolution démographique, économique et culturelle sans précédent, qui refaçonnera sans aucun doute l'avenir de la région. Les villes de la région Asie-Pacifique abriteront la classe moyenne la plus importante de l'histoire et les zones urbaines continueront à stimuler la croissance économique nationale, régionale et mondiale. Une telle transformation peut et doit être mise à profit mais, à l'heure actuelle, une grande partie des villes de la région se caractérisent par de mauvais modèles d'utilisation des ressources; des niveaux élevés et croissants de revenu et d'autres formes d'inégalité; une dégradation de l'environnement; et des systèmes de gouvernance inefficaces. On observe, en général, des écarts croissants entre, d'un côté, les modèles et impacts de croissance actuels et prévus, et, de l'autre, ce qui doit être fait pour obtenir des villes plus durables, équitables et résilientes. Le document de travail mettra en évidence non seulement les problèmes complexes en la matière, mais aussi les possibilités offertes par l'urbanisation des États membres de la CESAP. Il proposera aussi à la Commission pour examen des recommandations concernant la manière de s'adapter à l'avenir urbain commun de la région.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 69/8 et 70/11)

Le document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 69/8 intitulée « Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique », et de la résolution 70/11 intitulée « Mettre en œuvre les résultats du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ».

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner ses directives au secrétariat pour l'application efficace de ces résolutions.

Rapport du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable sur sa deuxième session (E/ESCAP/71/14)

Le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable tiendra sa deuxième session à Bangkok les 21 et 22 mai 2015. Le Forum examinera, entre autres, le suivi et l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans le domaine du développement durable dans la région, y compris leurs moyens de mise en œuvre respectifs, le partage des meilleures pratiques et des données d'expérience des politiques de développement durable, et la promotion de la cohérence et de la coordination à l'échelle du système. Le

Forum se penchera également sur le cadre institutionnel à long terme pour les sessions futures.

La Commission est invitée à examiner les résultats de la deuxième session du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable, à en approuver les éléments essentiels, s'il y a lieu, et à donner ses directives au secrétariat.

Rapport sur le mécanisme de consultation intergouvernemental concernant l'architecture future du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (E/ESCAP/71/15)

Le document dont est saisie la Commission est soumis conformément à la résolution 70/11 de la CESAP, qui a prié le secrétariat de mettre en place un mécanisme de consultation intergouvernemental « en vue de déterminer l'architecture future du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, y compris son mandat, la portée de ses travaux et ses autres aspects procéduraux ». Il présente les mesures prises pour donner suite à cette demande, en étroite consultation avec les États membres par l'intermédiaire du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Comme il a été proposé au Comité consultatif lors de sa trois cent cinquante-septième session en décembre 2014, la deuxième session du Forum, qui doit se tenir les 21 et 22 mai 2015, conviendra d'une option à privilégier pour les futures sessions du Forum. Le document présente les résultats préliminaires du processus de consultation pour l'information de la Commission, en vue d'appuyer l'examen par la Commission de toutes les recommandations qui pourraient se dégager du Forum, le cas échéant.

Rapport du Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (E/ESCAP/71/INF/2)

Rapport de la Commission du Mékong (E/ESCAP/71/INF/3)

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

- e) **Technologies de l'information et de la communication**
- f) **Réduction et gestion des risques de catastrophe**

Documentation

Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue (E/ESCAP/71/16)

Renforcer la résilience face aux catastrophes: protéger les progrès réalisés grâce au développement durable (E/ESCAP/71/17)

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/18)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa neuvième session (E/ESCAP/71/19)

Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/71/INF/3)

Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/71/INF/4)

Autoroute Asie-Pacifique de l'information: pour une connectivité inclusive et ininterrompue (E/ESCAP/71/16)

L'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information est axée sur la promotion de la résilience, de l'efficacité et de la rentabilité du réseau régional de communications afin de faciliter l'intégration ininterrompue de tous les modes de connectivité. Le bon fonctionnement de cette infrastructure de télécommunications, qui constitue un élément clef de la connectivité régionale, du commerce mondial, de l'Internet et des services essentiels, est d'une importance croissante. Le pilier régional de cette infrastructure dépend aujourd'hui fortement de la technologie des fibres optiques. Compte tenu de l'importance de cette infrastructure, un nouvel accent a été mis sur la nécessité d'une connectivité et d'une cyberésilience panrégionales ininterrompues. En favorisant l'accès universel à la connectivité de l'Internet, la région sera mieux placée pour profiter des avantages des technologies récentes, émergentes et prometteuses à l'appui du développement inclusif et durable. Le document de travail examinera de manière approfondie la voie à suivre pour l'Autoroute de l'information, conformément au mandat défini par la quatrième session du Comité. Il comprendra une analyse des besoins infrastructurels ainsi que des principes et des normes de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, y compris les aspects politiques et techniques, tels que le partage d'infrastructures, la cohésion régionale, le libre accès, le caractère non discriminatoire de la tarification et la transparence.

Renforcer la résilience face aux catastrophes: protéger les progrès réalisés grâce au développement durable (E/ESCAP/71/17)

Le renforcement de la résilience face aux catastrophes dans la région du monde qui y est la plus sujette est l'un des principaux défis de développement. Au cours des dernières années, la multiplication des pertes économiques dues aux catastrophes résulte d'une exposition et d'une vulnérabilité croissantes – liées en grande partie à la croissance économique, à la poussée démographique, à la rapidité de l'urbanisation et aux répercussions des changements climatiques. Le renforcement de la résilience implique essentiellement la réduction des conséquences des catastrophes par la prévention et la limitation des risques de catastrophe dans les secteurs importants du développement. Ce thème constitue une question transversale dans le programme de développement pour l'après-2015, faisant le lien entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. D'une part, le renforcement de la résilience nécessite des efforts concertés au niveau régional par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour des domaines tels que les systèmes d'alerte précoce multirisques de bout en bout efficaces; et des applications spatiales innovantes pour l'évaluation des risques, la planification résiliente de l'utilisation des terres et l'évaluation de l'impact après les catastrophes à des fins de relèvement et de reconstruction. D'autre part, il suppose des investissements stratégiques au niveau national dans l'intégration de mesures de réduction des risques de catastrophe dans le développement durable. Conformément aux recommandations de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, le document de travail examinera les principaux domaines de coopération régionale et formulera des recommandations sur les principaux investissements à faire au niveau national.

Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/18)

Le Comité a tenu sa quatrième session à Bangkok du 14 au 16 octobre 2014. La connectivité transfrontière et intersectorielle a constitué l'axe majeur des délibérations – les États membres convenant de mettre en place un groupe de travail à composition non limitée afin d'élaborer les principes et les normes régissant l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et d'établir un plan directeur couvrant les aspects à la fois techniques et de politique d'une telle initiative. Le Comité a fait valoir que ce travail permettrait de combler la fracture numérique grandissante dans la région en fournissant à tous un accès au haut débit à un prix abordable. Au cours de la session, une session conjointe s'est tenue pour la première fois avec le Comité des transports, mettant ainsi l'accent sur le profit à tirer des synergies intersectorielles entre les transports et les technologies de l'information et de la communication. La session conjointe a formulé une recommandation essentielle selon laquelle il conviendrait d'examiner, au moyen des groupes de travail respectifs, les modifications apportées au réseau de la Route d'Asie et au réseau du Chemin de fer transasiatique en vue du codéploiement de l'infrastructure à fibre optique le long des axes routiers et ferroviaires.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur sa neuvième session (E/ESCAP/71/19)

La Commission souhaitera peut-être examiner ce document et donner des orientations pour les activités futures du Centre.

Rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/71/INF/3)

Rapport du Groupe d'experts en cyclones tropicaux (E/ESCAP/71/INF/4)

La Commission est invitée à prendre note de ces deux rapports.

g) Développement social

Documentation

Grands problèmes et défis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés au secteur social (E/ESCAP/71/20)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 68/6 et 69/14)

Rapport du Comité du développement social sur sa troisième session (E/ESCAP/71/21)

Rapport de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (E/ESCAP/71/22)

Rapport de la Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida (E/ESCAP/71/23)

Grands problèmes et défis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés au secteur social (E/ESCAP/71/20)

L'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement approche et la communauté internationale s'engage sur la voie du passage à un nouveau programme de développement pour l'après-2015. Le document examine les progrès accomplis par les États membres de la CESAP dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement liés au secteur social, à savoir les Objectifs 1 à 6.

L'examen montre que plus de 30 pays de la région Asie-Pacifique ont déjà atteint ou sont sur le point d'atteindre l'Objectif 1 lié à la réduction de la pauvreté, l'Objectif 2 sur l'éducation primaire universelle et l'Objectif 4 sur la réduction de la mortalité infantile. Dans le même temps, la majorité des pays de la CESAP ont pris du retard dans la réalisation de l'Objectif 3 sur l'égalité des sexes et l'Objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternelle. L'analyse révèle également qu'au moins 15 pays ne réaliseront pas l'Objectif 6 sur la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies. Le document s'attache en particulier aux performances des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de la région, ainsi qu'aux petits États insulaires en développement, dont beaucoup ont réussi à réaliser plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement liés au domaine social. Certaines difficultés et insuffisances continuent toutefois de marquer la réalisation des Objectifs et elles feront l'objet d'un examen dans le contexte des « chantiers en cours » en prévision du nouveau programme de développement pour l'après-2015.

La Commission est invitée à examiner l'analyse présentée et à identifier les domaines d'action prioritaires en vue de préparer la région Asie-Pacifique à une transition sans heurts vers le programme de développement pour l'après-2015.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 68/6 et 69/14)

Le document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes de la Commission:

- a) 68/6: Préparatifs de la région Asie-Pacifique pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014;
- b) 69/14: Mise en œuvre de la Déclaration de Bangkok sur l'examen de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application efficace des résolutions susmentionnées.

Rapport du Comité du développement social sur sa troisième session (E/ESCAP/71/21)

Le Comité a tenu sa troisième session à Bangkok du 18 au 20 août 2014. Il a analysé les tendances et les questions sociales clefs de la région, en s'attachant en particulier à relever le défi des inégalités et à recenser les actions à entreprendre en priorité dans le contexte du programme mondial de développement pour l'après-2015. Il a examiné le document final de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20, et formulé des commentaires de fond à son

sujet. Il a également approuvé les produits proposés pour le programme de travail de l'exercice biennal 2016-2017 sur le développement social. Les résultats des délibérations, y compris les directives destinées au secrétariat, sont consignés dans le rapport du Comité. La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

Rapport de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 (E/ESCAP/71/22)

Le rapport de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20 sera soumis, pour examen, à la Commission.

L'un des principaux résultats de la Conférence a été la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La Déclaration ministérielle sera utilisée comme contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen mondial de Beijing+20, qui sera mené à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme. La Déclaration ministérielle propose cinq domaines principaux pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, à savoir: renforcer les institutions; accroître les financements; améliorer la responsabilisation; forger des partenariats plus solides; et renforcer la coopération régionale.

La Commission souhaitera peut-être partager des données d'expérience sur les efforts nationaux entrepris pour renforcer les cinq domaines précités afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, et fournir des directives au secrétariat concernant le recensement des domaines susceptibles de bénéficier de la coopération régionale.

Rapport de la Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida (E/ESCAP/71/23)

Le rapport de la Réunion intergouvernementale pour l'Asie et le Pacifique sur le VIH et le sida sera soumis, pour examen, à la Commission.

Le rapport mettra en évidence les éléments clefs de la discussion sur les défis à relever et les mesures prioritaires à prendre en vue de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Déclaration politique sur le VIH/sida et des résolutions 66/10 et 67/9 de la Commission.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles que figurant dans le rapport du Comité, et à donner ses directives au secrétariat.

h) Statistiques

Documentation

Statistiques pour le programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique: tirer parti de la révolution des données (E/ESCAP/71/24)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolution 69/15)

Rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/25)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa dixième session (E/ESCAP/71/26)

Rapport de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/27)

Summaries of special sessions of the Ministerial Conference on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific (E/ESCAP/71/INF/5)

Statistiques pour le programme de développement pour l'après-2015 en Asie et dans le Pacifique: tirer parti de la révolution des données (E/ESCAP/71/24)

Le programme de développement pour l'après-2015 devrait accroître la demande de statistiques de qualité de la part des différentes parties intéressées. Cela intervient à un moment où la technologie a une incidence considérable sur la manière dont on saisit, produit et utilise les données.

La note du secrétariat passe en revue l'action collective engagée par les gouvernements et les partenaires de développement en Asie et dans le Pacifique pour faire progresser le développement des statistiques dans la région afin de disposer des données et statistiques nécessaires pour le programme de développement durable pour l'après-2015. Elle souligne qu'il importe d'aller au-delà de la communauté statistique et de mobiliser un large éventail de partenaires afin de tirer parti des possibilités offertes par la révolution des données et de doter les systèmes statistiques nationaux des capacités dont ils ont besoin dans la durée pour produire et diffuser les statistiques économiques, sociales et environnementales de base nécessaires pour la prise des décisions en toute connaissance de cause, notamment celles relatives aux objectifs de développement durable.

La Commission est priée de donner des directives sur la manière de renforcer les larges partenariats au niveau régional, notamment en favorisant le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de données dans le but de stimuler la coopération régionale aux fins du développement statistique.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolution 69/15)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 69/15 de la Commission relative à la mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis, y compris les réalisations des membres concernant la mise en place d'une approche multisectorielle de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et les résultats de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 24 au 28 novembre 2014.

La Commission souhaitera peut-être donner des directives à ses membres, au secrétariat et aux partenaires de développement sur la mise en œuvre future de la résolution, notamment sur la manière dont les capacités et la coordination des institutions concernées peuvent être renforcées pour améliorer les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

Rapport du Comité de statistique sur sa quatrième session (E/ESCAP/71/25)

La quatrième session du Comité de statistique s'est tenue à Bangkok du 25 au 27 mars 2015.

Compte tenu du nouveau programme de développement pour l'après-2015 et des résultats d'une réunion d'experts convoquée à Bangkok du 8 au 10 décembre 2014, le Comité a examiné un ensemble de propositions visant à renforcer la collaboration régionale sur le développement des statistiques pour mieux contribuer au suivi et à la responsabilisation des objectifs de développement durable, et a pris des décisions en la matière. Il s'est penché et a pris des décisions également sur la collaboration régionale afin d'améliorer: a) les statistiques économiques; b) les statistiques démographiques et sociales; c) l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil; d) les statistiques environnementales; e) les statistiques relatives à la réduction des risques de catastrophe; f) la modernisation de la production et des services statistiques; g) les statistiques par sexe; h) les statistiques agricoles et rurales; et i) la formation statistique.

La Commission est invitée à approuver le rapport de la quatrième session du Comité, notamment les décisions et recommandations figurant dans ce rapport, et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur sa dixième session (E/ESCAP/7/26)

Le Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa dixième session à Bangkok du 11 au 12 décembre 2014.

Le Conseil a examiné le projet de plan annuel de mise en œuvre pour le Plan stratégique de l'ISAP pour la période 2015-2019, qui avait été approuvé à sa session intermédiaire en juillet 2014. Le Conseil a également recommandé des lignes d'action pour guider l'ISAP dans la mise en œuvre d'un programme soutenant fortement les priorités de développement des capacités statistiques de la CESAP en vue du programme de développement pour l'après-2015, conformément aux priorités exprimées par les États membres. Prenant note de l'importance essentielle de la formation sur l'Internet à fournir et à concevoir concernant les mesures statistiques récentes et émergentes, et parallèlement à la réponse aux besoins de formation sur les fondements des statistiques officielles qui continue d'être donnée, le Conseil d'administration a prié instamment l'ISAP et le secrétariat de la CESAP de prendre des mesures énergiques pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de l'ISAP d'une manière durable.

La Commission souhaitera peut-être examiner et approuver le rapport du Conseil d'administration et donner des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

Rapport de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/27)

La Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a été convoquée par la Secrétaire exécutive à Bangkok du 24 au 28 novembre 2014, conformément à la résolution 69/15 de la Commission relative à la mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de

l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

La Déclaration ministérielle: « Faire en sorte que chacun soit compté » en Asie et dans le Pacifique, adoptée lors de la Conférence, a approuvé le Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et proclamé la décennie 2015-2024 Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport de la Conférence, approuver ses résultats et prendre une décision concernant une structure de gouvernance appropriée pour la mise en œuvre du Cadre d'action régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui faciliterait pleinement l'engagement multisectoriel.

Summaries of special sessions of the Ministerial Conference on Civil Registration and Vital Statistics in Asia and the Pacific (E/ESCAP/71/INF/5)

Ce document contient un bref résumé en langue anglaise des sessions spéciales tenues en dehors du programme officiel de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

i) Activités sous-régionales pour le développement

Documentation

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/71/28)

Composante 1: Le Pacifique

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/71/4, résolutions 69/17)

La vue d'ensemble du sous-programme présente un aperçu des problèmes multidimensionnels et interdépendants auxquels est confrontée la sous-région du Pacifique, qui, tout en étant constituée de certains des États membres et membres associés les plus petits et les plus vulnérables, reste un important écosystème (océanique) et un atout économique majeur sur le plan mondial. S'appuyant sur les résultats de la soixante-dixième session de la Commission et les documents issus de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, tenue au Samoa en septembre 2014, le document présente les grandes options proposées pour traiter des vulnérabilités uniques et particulières des pays et territoires insulaires du Pacifique, en mettant l'accent sur la gestion, la conservation et l'utilisation durables des ressources océaniques. Il contient également un programme de travail pour le Bureau sous-régional. La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives actuellement mises en œuvre par le secrétariat pour aider les États membres.

Composante 2: Asie de l'Est et du Nord-Est

La vue d'ensemble du sous-programme passe en revue les faits socioéconomiques et défis environnementaux récents relevés dans la sous-région. Le document traite également du rôle que joue le Bureau sous-régional pour faciliter l'exécution du programme de travail du secrétariat dans la sous-région, et de ses fonctions en tant que centre de coopération multilatérale entre les États membres pour le traitement des problèmes communs et secrétariat du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est.

La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives actuellement mises en œuvre par le secrétariat pour aider les États membres.

Composante 3: Asie du Nord et Asie centrale

La vue d'ensemble du sous-programme met l'accent sur les enjeux et défis qui se présentent dans la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et sur les mesures que le secrétariat compte prendre pour faciliter la réalisation d'un développement inclusif et durable. La sous-région s'emploie à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, à accélérer le progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015, à mettre en œuvre les résultats de la Conférence Rio+20 et à faire aller de l'avant le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, par les moyens suivants: a) en favorisant un développement économique et social inclusif et durable; b) en améliorant la connectivité régionale grâce au renforcement des infrastructures de transport et à la facilitation du commerce régional; et c) en travaillant à résoudre les problèmes qui se posent dans les domaines de l'énergie par le renforcement de la coopération et de l'intégration. La Commission souhaitera peut-être fournir au secrétariat des directives sur les options de politique générale retenues et sur les initiatives mises en œuvre actuellement par le secrétariat met pour aider les États membres.

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale sur sa neuvième session (E/ESCAP/71/29)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de ce Programme.

Composante 4: Asie du Sud et du Sud-Ouest

Le document présentant une vue d'ensemble du sous-programme donne un aperçu des initiatives sous-régionales prises par le secrétariat dans les domaines thématiques prioritaires retenus par les États membres pour favoriser et accélérer le développement inclusif et durable en Asie du Sud et du Sud-Est, notamment en tirant parti de la coopération régionale. Le document décrit les stratégies et politiques appliquées dans la sous-région pour relever les principaux défis posés par la réalisation d'une croissance robuste et résiliente, et accélérer les progrès en vue de remédier aux insuffisances rencontrées dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, compte tenu de la fragilité de l'économie mondiale.

D'autres initiatives destinées à surmonter les obstacles et à remédier aux insuffisances en matière de développement, à promouvoir le

développement inclusif, à réduire la pauvreté et la faim, à corriger les inégalités, y compris entre les sexes, et à combler les lacunes infrastructurelles importantes ont été présentées. Les autres questions portées à l'attention de la Commission concernent les initiatives prises pour contribuer à l'urbanisation durable en Asie du Sud, ainsi qu'à la connectivité ininterrompue dans la sous-région comme un moyen de stimuler le commerce intrarégional et d'accélérer le développement inclusif et la création d'emplois.

La Commission souhaitera peut-être fournir des directives sur les options de politique retenues et sur les initiatives mises en œuvre actuellement par le secrétariat pour aider les États membres.

4. Questions relatives à la gestion

Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des rapports portant sur les questions de gestion liées aux activités de la CESAP.

a) Projet de programme de travail pour la période biennale 2016-2017

Documentation

Projet de programme de travail pour la période biennale 2016-2017 (E/ESCAP/71/30)

Le document est soumis à la Commission pour examen et adoption.

Ce document comporte quatre sections: a) orientation générale du programme; b) cadres et stratégies de résultats des sous-programmes; c) produits proposés par sous-programme; et d) textes portant autorisation. Les sections a), b) et d) ont été élaborées dans le contexte du cadre stratégique pour la période 2016-2017, qui a été approuvé par la Commission à sa soixante-dixième session, en mai 2014, et par le Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-quatrième session, tenue à New York en juin 2014. La section c) contient l'énoncé des produits proposés, qui sont conçus pour permettre à la CESAP d'obtenir les résultats planifiés, tels que présentés dans le cadre stratégique.

Le projet de programme de travail pour 2016-2017 a été élaboré en tenant compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents programmes de travail, ainsi que des résultats d'une série d'évaluations externes. Le document se fonde sur les priorités des États membres, vise à trouver un équilibre entre les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat, et s'appuie sur les atouts particuliers de la CESAP, à savoir ses rôles de centre régional en matière de politiques et de plateforme intergouvernementale et de connaissance.

Le Comité du développement social, le Comité des technologies de l'information et de la communication, le Comité des transports et le Comité de statistique ont donné des directives au secrétariat sur l'orientation des activités futures relevant des sous-programmes de leur compétence, qui ont servi de base à l'élaboration des produits. En outre, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission a examiné le projet de programme de travail dans son intégralité.

b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015

Documentation

Modifications apportées au programme pour la période biennale 2014-2015 (E/ESCAP/71/31)

Des modifications pourront être apportées au programme pour la période 2014-2015 après l'identification des nouvelles priorités mondiales définies par le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres instances mondiales depuis l'adoption par la Commission du projet de programme de travail lors de sa soixante-dixième session.

La Commission est invitée à examiner les modifications proposées, en vue d'en approuver l'incorporation dans le programme de travail pour 2014-2015.

c) Partenariats et contributions extrabudgétaires

Documentation

Aperçu général des partenariats et des contributions extrabudgétaires (E/ESCAP/71/32)

Le document présente un aperçu des partenariats menés par le secrétariat en 2014, y compris avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, pour permettre aux Nations Unies de « travailler ensemble » à l'échelon régional et appuyer ses activités de coopération technique. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées en 2014 pour l'exécution du programme de travail. Les membres et membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2015.

5. Examen de l'appareil de conférence de la Commission dans la mise en œuvre de la résolution 69/1

Documentation

Examen de l'appareil de conférence de la Commission dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/33)

Rapport sur les résultats des modifications de l'appareil de conférence dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/40)

Examen de l'appareil de conférence de la Commission dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/33)

Le document présente une analyse des implications programmatiques, organisationnelles et budgétaires des propositions de changements à apporter à l'appareil de conférence conformément aux dispositions pertinentes des résolutions 69/1 et 70/11. Le document s'appuie sur les conclusions et les recommandations de l'étude approfondie menée par un consultant externe pour faciliter l'examen de l'appareil de conférence par la Commission à sa soixante et onzième session. L'étude a bénéficié des contributions précieuses fournies par les États membres de la CESAP au moyen d'entretiens et d'une enquête sous forme de questionnaire à laquelle il a été procédé de septembre à octobre 2014.

Rapport sur les résultats des modifications de l'appareil de conférence dans la mise en œuvre de la résolution 69/1 (E/ESCAP/71/40)

Le document présente un aperçu des mesures prises par le secrétariat en application de la résolution 69/1 et décrit les progrès réalisés jusqu'à la présente session. Les évaluations sont fondées sur les connaissances et l'expérience acquises empiriquement par le secrétariat dans l'application de la résolution et des résolutions adoptées précédemment sur la question de l'appareil de conférence, ainsi que sur les conclusions d'autres analyses et études indépendantes.

La Commission est invitée à examiner les recommandations contenues dans ces rapports et à adopter une résolution sur l'appareil de conférence.

6. Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Documentation

Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (E/ESCAP/71/34)

Evaluation pursuant to resolution 67/4: Establishment of the Asian and Pacific centre for the development of disaster information management - report of the Evaluation Team (E/ESCAP/71/INF/6)

Évaluation prévue par la résolution 67/4: Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (E/ESCAP/71/34)

À sa soixante-dixième session, la Commission, à la demande de la République islamique d'Iran, a reporté l'examen de l'évaluation de sa soixante et onzième session. Le document contient un résumé des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante menée sur la mise en place du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 67/4. L'évaluation visait à évaluer les activités entreprises au titre du paragraphe 4 de la résolution 67/4 ainsi que la nécessité et l'intérêt d'établir le centre en tant qu'organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

La Commission est invitée à examiner les conclusions et à prendre une décision concernant la ligne d'action future dans ce domaine.

Evaluation pursuant to resolution 67/4: Establishment of the Asian and Pacific centre for the development of disaster information management - report of the Evaluation Team (E/ESCAP/71/INF/6)

Ce rapport est fondé sur une évaluation indépendante du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, demandée dans la résolution 67/4. Entre octobre 2014 et janvier 2015, l'Équipe d'évaluation a évalué les activités du Centre en rapport avec les sous-programmes de la CESAP, les bureaux sous-régionaux, la coopération avec les organismes des Nations Unies et le besoin, et les avantages, de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission.

7. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/71/35)

Le document porte sur les principales activités du Comité consultatif depuis la soixante-dixième session de la Commission, y compris le soutien apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à la mise en œuvre et au suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et émettre de nouvelles directives au sujet de son action.

8. Date, lieu et thème de la soixante-douzième session de la Commission (2016)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-douzième session de la Commission (2016) (E/ESCAP/71/25)

À moins qu'il n'en soit décidé autrement, la Commission tiendra sa soixante-douzième session à Bangkok en 2016. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission est aussi invitée à choisir un thème pour ladite session.

Segment ministériel

9. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

- a) **Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique**
- b) **Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique**

Documentation

Résumé de l'Étude 2015 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/71/37)

Le document fournit un examen des progrès accomplis par la région alors qu'elle est aux prises avec le redressement économique mondial en cours. Il évalue également les recommandations de politique générale permettant de faire face aux vulnérabilités persistantes et émergentes. Les aspects de politique économique et sociale à prendre en compte sont notamment la croissance, l'inflation, les échanges et l'investissement, les marchés financiers, l'emploi, la protection sociale et les questions environnementales. Les principaux défis à venir seront examinés et des mesures de politique générale seront préconisées pour permettre aux pays de maintenir leur développement. Le document analyse aussi le développement de la croissance inclusive que la région Asie-Pacifique a connue au cours des dernières années. Il recense les tendances et les modèles de croissance inclusive dans la région et met l'accent sur les politiques qui ont contribué à favoriser une croissance de cette nature dans les pays. Le document identifie

les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des politiques inclusives et illustre comment elles ont été surmontées. L'analyse se fonde sur des études de pays et utilise une conception plus large de l'inclusivité qui rend bien compte des réalisations économiques et sociales.

10. Thème de la soixante et onzième session de la Commission (2015): «Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre»

Documentation

Équilibrer les trois dimensions du développement durable: de l'intégration à la mise en œuvre (E/ESCAP/71/38)

Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue en juin 2012¹, a chargé les commissions régionales de promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans leurs régions respectives. Même s'il existe un consensus selon lequel la réalisation du développement durable nécessite une approche intégrée de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, on observe une absence de réflexion sur la manière de mettre en pratique une telle approche intégrée.

Afin de remédier à une telle situation, le document, à partir d'études de cas et d'une analyse par étapes, présente un cadre conceptuel qui permettra aux pays de mieux élaborer leurs politiques, stratégies et approches d'une manière intégrée, illustre comment les initiatives nationales et régionales peuvent appuyer le maximum de synergies, et propose des normes pour l'établissement de cadres institutionnels plus forts aux niveaux régional et des pays favorisant la transition vers le développement durable.

L'étude se penchera également sur les grands moyens de mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble de la région – les finances, le commerce ainsi que le transfert de technologie et le renforcement des capacités – et examinera de quelle façon les partenaires de développement et la coopération Sud-Sud pourraient aider les pays ayant des besoins particuliers dans ces domaines.

La Commission souhaitera peut-être examiner cette analyse et donner ses directives au secrétariat quant à la manière de renforcer la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique dans le domaine pertinent.

11. Questions diverses

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

12. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera le rapport sur sa soixante et onzième session. Conformément à l'annexe I de la résolution 69/1, le rapport de la Commission comprendra les décisions et les résolutions de la Commission. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission, établi par le secrétariat, sera distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.

¹ « L'avenir que nous voulons », résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.